

CDEFI : l'autonomie des établissements d'enseignement supérieur et de recherche doit être réaffirmée

Paris, le 13 septembre 2017

À la suite de la décision du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) de ne pas nommer Arnaud Poitou à la direction de Centrale Nantes, la CDEFI s'interroge et s'inquiète de la perception que cette décision va engendrer parmi l'ensemble de ses membres.

Si la nomination du directeur d'une école d'ingénieurs est bien une prérogative du MESRI, la Conférence insiste sur le fait que l'autonomie des écoles, et plus largement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, est essentielle à la qualité de la réalisation de leurs missions et, en premier lieu, des diplômes délivrés par ces établissements. En ce sens, aller à l'encontre d'une décision prise en toute conscience et à une forte majorité par un conseil d'administration pose, d'une manière générale, question.

La CDEFI rappelle en effet que l'agilité et l'autonomie de fonctionnement des écoles d'ingénieurs sont deux éléments primordiaux pour que celles-ci puissent continuer à exercer leurs missions avec le niveau d'excellence actuel, en lien avec le monde socioéconomique, la société civile et les autres partenaires de l'enseignement supérieur, y compris à l'international. Ainsi, les structurations en cours sur les différents sites doivent se réaliser de manière concertée dans le cadre d'un projet partagé par l'ensemble des établissements concernés et au bénéfice de l'ensemble des acteurs. Chaque établissement doit ainsi être libre de choisir les modalités de collaboration avec les autres établissements du site qui lui correspondent le mieux.

Le caractère propre des écoles, qui intègre de manière systémique formation, recherche, innovation, ancrage économique local et visibilité internationale, doit être préservé et valorisé. La CDEFI promeut la création d'instituts technologiques, à dimension nationale ou locale et ayant vocation à coopérer fortement avec le reste du système d'enseignement supérieur dont ils sont complémentaires. Ces structurations doivent permettre d'amplifier, en favorisant les synergies, la contribution des écoles au développement économique du pays, tout en conservant l'agilité et l'autonomie de celles-ci, indispensables à la bonne réalisation de leurs missions.

La CDEFI souhaite rappeler qu'elle a pour rôle d'accompagner et de soutenir les écoles d'ingénieurs dans la définition de leur stratégie et qu'elle travaillera étroitement avec le MESRI sur l'exigence d'autonomie des établissements d'enseignement supérieur.

À propos de la CDEFI

Fondée en 1976, la CDEFI (Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs) réunit l'ensemble des directeurs et directrices des établissements ou composantes d'établissements, publics

ou privés, accrédités par la Commission des titres d'ingénieur (CTI) à délivrer le titre d'ingénieur diplômé. Elle a pour principale mission d'étudier tous sujets relatifs au métier et à la formation des ingénieurs, ainsi qu'au développement de la recherche et à la valorisation de celle-ci. Elle a, de plus, vocation à promouvoir l'Ingénieur de l'école française, dans le monde comme en France. Ainsi, la dimension internationale est au cœur de ses préoccupations, notamment dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Site internet : <http://www.cdefi.fr/fr/>

Twitter : <https://twitter.com/Cdefi>

LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/5323901/>

Contacts presse, Agence MadameMonsieur :

Stéphanie Masson – smasson@madamemonsieur.agency – 06 84 65 17 34

Caroline Million – caroline@pamplemoussepresse.com - 06 81 33 09 17